

Montréal, le 30 mars 2009

Mme Sylvie Mondor agr.
Analyste
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575 rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Remise de documents

Madame,

Voici nos réponses relativement aux questions suivantes en provenance du public :

À la question

1. Dans le cadre de la réhabilitation par ennoisement de la fosse du projet aurifère Canadian Malartic, est-ce qu'un suivi de la qualité de l'eau (phosphore total, azote total, pH, salinité, dureté, etc.) sera fait afin d'éviter une eutrophisation du lac artificiel ainsi créé ?

Réponse OSISKO :

Un suivi sur la qualité des eaux sera effectué tel que requis dans le cadre de la directive 019 pour les effluents miniers.

À la question :

2. Est-ce que le plan d'eau sera construit de sorte à prévenir la stagnation des eaux, tel que dans l'esprit de l'article 42 du *Règlement sur les carrières et sablières* ?

Réponse OSISKO :

L'ennoisement de la fosse se fera par le rehaussement du niveau de la nappe souterraine ainsi que par l'eau de surface. Donc il y aura une entrée ainsi qu'une sortie d'eau. Ceci aura pour tâche d'assurer une circulation de l'eau et d'éviter les débordements. La sortie empruntera le ruisseau Nord qui termine son chemin dans la rivière Malartic. De cette manière, le niveau de l'eau maximal sera régularisé.

À la question :

3. Cette question, toujours liée à la qualité de l'eau du lac artificiel créé par l'ennoisement de la fosse de l'exploitation du gisement aurifère Canadian Malartic, porte plus sur la composition de celle-ci. Serait-ce possible (et si oui, avoir un engagement du promoteur à cet effet), étant donné qu'il s'agit ici d'une étendue d'eau créée artificiellement, de faire en sorte que la turbidité de l'eau soit très faible ? La question est posée en vue de savoir si une telle étendue d'eau pourrait devenir un attrait touristique pour la plongée sous-marine, la villégiature, des plages artificielles, etc.

Réponse OSISKO :

Comme la majorité de l'eau proviendra de l'eau souterraine, l'eau aura une très faible turbidité. La littérature démontre que lors d'envolement d'une fosse ou d'une carrière et que ceci permet une libre circulation, l'eau est habituellement très claire.

À la question :

4. Le 12 mars 2009 en soirée, le directeur des finances de la compagnie a parlé d'impôt aux gouvernements de l'ordre de 400 à 500 millions de dollars. Pour sa part, monsieur David parle de 765 millions. Qu'est-ce qui justifie cet écart ? S'agit-il de dollars canadiens ou américains ?

Réponse OSISKO :

Le montant est de 756 M\$ US (fédéral et provincial). M. Coates faisait un lien avec l'impôt provincial qui est de 440 M\$.

À la question :

5. Pour les revenus et les profits, les données sont-elles en dollars canadiens ou américains ? Le coût de masse salariale est-il calculé sur le salaire brut ou net ? S'il s'agit du brut, est-ce que l'impôt et les parts des employés aux divers régimes sont comptés deux fois dans la prévision de dépenses ? En est-il de même des parts de l'employeur aux divers régimes, incluant les dépenses de CSST ? Si on retranche du 756 millions d'impôt, taxes et droits miniers tout ce qui en réalité sera payé par les employés et non par Osisko, impôt sur leur revenu, contribution aux divers régimes publics (la RRQ, le RQAP et l'assurance-emploi) ou privés (ex: assurance collective), combien réellement Osisko laissera aux divers paliers de gouvernements ?

Réponse OSISKO :

L'information est contenue dans le rapport sur l'impact économique du projet par SECTOR-TACTIK remis à la commission du BAPE.

Toutes nos données sont en \$ US. La masse salariale est brute, c'est-à-dire avant impôts. Par contre, il n'y a pas de double comptage dans les dépenses et les résultats sont présentés comme dans toutes les études gouvernementales et selon les règles de l'art. Les impôts payés sont ceux des employés et de l'employeur. La portion d'impôts sur les bénéfices d'Osisko est présentée dans l'étude complète. Par contre, il est en partie biaisé de considérer que les impôts payés par les employés n'ont rien à voir avec Osisko car les emplois et les salaires versés sont liés aux activités d'Osisko. Enfin, Osisko paie aussi des impôts sur la masse salariale de ses employés.

À la question :

6. Quand on dit qu'actuellement ce qui sera laissé aux gouvernements inclut l'impôt des travailleurs, considère-t-on uniquement les salaires liés aux emplois directs ou inclut-on aussi les salaires indirects ?

Réponse OSISKO :

Les impôts et la masse salariale sont évalués pour Osisko, ses travailleurs et ceux versés par les fournisseurs (donc les effets indirects sont inclus).

À la question :

7. Quel est le volume total exact de matière qui sera extrait de la fosse (en mètres cubes) ?

Réponse OSISKO :

Un total de 283 Mm³

À la question :

8. Quel est le volume final des matériaux qui seront entassés sur le site (en mètres cubes) ?

Réponse OSISKO :

À la fin du cycle de vie de la mine, un total de 510 Mt (283 Mm³) de roche stérile et de résidus seront entreposés dans notre parc et sur notre halde.

À la question :

9. Quelle est la hauteur finale du remblai par rapport au niveau du sol de la rue principale devant l'église ?

Réponse OSISKO :

Le mur écran le long de la rue de la Paix aura une hauteur de 15m.

À la question :

10. Quel est le volume d'eau (en litres) qui sera utilisé au cours de tout le cycle de la période d'exploitation (eaux collectées de l'environnement naturel et retournées dans l'environnement ou dans des bassins de rétentions divers) ?

Réponse OSISKO :

Vous trouverez le bilan d'eau complet à la figure 5-5 de l'étude d'impact environnemental.

À la question :

11. Quel est le volume de tous les produits chimiques (en litres) qui seront utilisés au cours de tout le cycle de la période d'exploitation (le volume total de chacun de ces produits identifiés et quantifiés séparément) ?

Réponse OSISKO :

La réponse se trouve au tableau 5-4 de l'étude d'impact.

Voici la liste de la consommation des réactifs pour le traitement d'une tonne de minerai :

NaCN : 0,2 kg/t

Antitartre : 0,0055 kg/t

Chaux vive : 0,486 kg/t
Charbon : 0,03 kg/t
NaOH : 0,05 kg/t
Floculant : 0,02 kg/t
Oxygène liquide : 17 000 m³/ année
Acide nitrique : 0,01 kg/t
Acier de broyage 5,24 po : 0,45 kg/t
Acier de broyage 2,00 po : 0,5 kg/t
Acier de broyage 1,00 po : 0,32 kg/t

À la question :

12. Quel est le volume total d'or (en mètres cubes) qui sera extrait du gisement ?

Réponse OSISKO :

L'or est un métal précieux. Son unité de mesure est l'once. Tel que présenté (réf. Présentation générale), notre production sur une base annuelle moyenne pour la durée de vie de la mine sera de 591 000 oz.

À la question :

13. Comment Osisko entend-t-il disposer des maisons achetées dans le quartier sud et sur le site de l'ancienne East Malartic par eux et qui sont désaffectées. En les brûlant ou bien en les démolissant avec des béliers mécaniques ?

Réponse OSISKO :

Les maisons ne pouvant être déménagées ou en trop mauvaises conditions seront démolies à l'aide d'une pelle mécanique. Les matériaux ferreux seront récupérés ainsi que les bases de béton et /ou fondation. Les matériaux restants seront compactés et transportés au LES de la MRC. Les réservoirs d'huile à chauffage seront démantelés et les sols contaminés (selon le cas) seront acheminés dans un centre autorisé de traitement.

Pour plus d'information sur le contexte de ces questions, voir le document déposé DC3 :

À la question :

14. Serait-il possible d'exécuter une étude détaillée du bilan environnemental du cyanure en décrivant toutes les formes que pourrait prendre le cyanure (liquide, gazeuse et composé solide) aux différentes étapes du traitement du minerai et de son entreposage ?

Réponse OSISKO :

Un mémo sur le bilan du cyanure a été déposé à la commission.

À la question :

15. Dans quelle mesure est-ce que la future exploitation d'Osisko pourrait contribuer à créer/exacerber une problématique de bioamplification du Hg dans les chaînes trophiques aquatiques de la région, particulièrement pour les milieux aquatiques récepteurs de l'effluent liquide final de la mine (ruisseau Raymond, rivière Piché et potentiellement lac Fournière) ?

Réponse OSISKO :

OSISKO ne contribuera pas à créer une problématique au niveau du mercure. Donc aucune problématique de mercure n'est envisagée relativement à nos opérations.

À la question :

16. Si le projet va de l'avant, y aurait-il des mesures qu'Osisko pourrait mettre en place pour atténuer la problématique locale et régionale de contamination en métaux traces (incluant le Hg) ? Est-ce qu'un suivi est prévu quelques kilomètres (5 à 15 km) en aval de la fosse et du site d'accumulation des résidus miniers, en particulier dans la rivière Piché qui est fréquentée par une riche faune aquatique (et non aquatique en bordure) ?

Réponse OSISKO :

Les mesures prévues par Osisko consisteront à limiter les impacts du projet Canadian Malartic. Ainsi, plusieurs mesures seront prises pour limiter l'augmentation des concentrations en métaux dans l'eau en aval du site. Voici le résumé de ces mesures :

- Premièrement, le volume d'eau rejeté sera réduit. L'eau du site sera collectée de manière à maximiser son utilisation dans le complexe minier. Basé sur les données de 2005, 2006 et 2007, cette mesure permettra de réduire d'au moins de 45% le volume d'eau rejetée;
- Deuxièmement, le drainage de l'eau se fera à l'aide d'un réseau de fossés périphériques qui la canaliseront vers le bassin de polissage (au sud) ou vers la fosse « Mammouth » (au nord). Dans ce dernier endroit, l'eau sera pompée vers le bassin de polissage tout comme celle du dénoyage de la fosse du projet (les deux fosses seront en lien hydraulique);
- Troisièmement, la qualité de l'eau sera vérifiée avant d'être rejetée dans le milieu naturel. Si besoin, une unité de traitement installée à la sortie du bassin de polissage, en assurera la qualité. Cette unité permettra de précipiter les métaux traces contenus dans l'eau afin de respecter les critères et normes en vigueur. Au nord, le nouveau fossé périphérique permettra de réduire le risque de contact de l'eau avec les installations de l'ancienne mine East Malartic, réduisant ainsi le risque de transport de contaminants.
- Quatrièmement, le suivi de la qualité de l'eau sera réalisé conformément aux exigences fédérales (Règlement sur les effluents des mines de métaux - REMM) et provinciales (Directive 019 sur l'industrie minière). Au minimum, la liste de métaux spécifiée dans les deux documents mentionnés précédemment (qui inclut notamment le mercure) feront l'objet du suivi. Les échantillons seront prélevés aux points de rejet afin de limiter la dilution. La liste des paramètres analytiques et la localisation des stations d'échantillonnage seront précisées dans le cadre de la préparation des demandes de certificat d'autorisation. L'information disponible à ce jour est contenue dans le document de l'étude d'impact et celui des réponses aux questions du MDDEP

Par ailleurs la participation d'Osisko dans la fermeture sécuritaire de l'ancienne mine East Malartic devrait aussi permettre de réduire les impacts causés par les anciennes activités minières.

À la question :

17. Est-ce qu'Osisko prévoit mesurer le Se et le TI lors des suivis environnementaux qu'il devra effectuer dans les milieux aquatiques récepteurs en cours d'opération ?

Réponse OSISKO :

Tel que mentionné précédemment, la liste des paramètres sera précisée dans le cadre des demandes de permis. Cette liste tiendra compte de la nature du minerai, du procédé, des résidus miniers, du calcul des objectifs environnementaux de rejet (OER) et des autres exigences qui s'ajouteront en vertu de l'article 20 de la Loi lors de la délivrance du certificat d'autorisation.

À la question :

18. Serait-il possible qu'Osisko puisse évaluer les concentrations de Se et de TI pouvant être issues du site et de leurs opérations et de mesurer, lors des suivis environnementaux, leurs concentrations et leurs effets sur les milieux aquatiques récepteurs en cours d'opération ?

Réponse OSISKO :

La réponse fournie à la question 17 s'applique aussi à la présente question. De plus, des études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) seront réalisées conformément au Règlement sur les effluents des mines de métaux – REMM. Ces études concernent plus spécifiquement le milieu biologique. Elles permettent aussi de caractériser l'effluent, d'effectuer des essais de toxicité sublétales et de faire le suivi de la qualité de l'eau pour évaluer les effets sur les milieux aquatiques.

À noter que les problématiques de Se et de TI se retrouvent (selon la littérature) dans les cas de drainage minier autres que les conditions que nous retrouvons en Abitibi et particulièrement à Malartic.

À la question :

19. Combien de temps cela prendra, une fois le projet terminé, pour que la fosse soit complètement remplie d'eau ? Ici, à Val-d'Or, pour remplir ce petit trou, on nous avait dit que ça prendrait de 7 à 10 ans... Merci.

Réponse OSISKO :

Les scénarios de remplissage de la fosse ont été déposés à la commission. Présentement nous proposons d'utiliser le scénario sur 24 années si et seulement si seule l'eau est utilisée pour remplir la fosse.

Espérant le tout à votre convenance.

Cordialement,


Jean-Sébastien David
Vice-président, Développement durable